



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE L'ISLET

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, avis public est par les présentes donné :

- 1- QUE, lors de la séance tenue le 12 septembre 2016, un projet de règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, a été présenté, lequel projet fut précédé d'un avis de motion.
- 2- QUE l'objet de la modification du projet de règlement se résume ainsi :

AJOUT du point 7 à l'article 4 : Il est interdit à tout employé de la MRC de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la MRC, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la MRC.
- 3- QU'il est prévu que le conseil de la MRC procède à l'adoption du règlement lors de la séance qui sera tenue le 11 octobre 2016, à 19 h 30, au 34A, rue Fortin, Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0.
- 4- QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement sur le site Internet de la MRC, www.mrcdislet.com, ou en se présentant au bureau de la MRC.

Donné à Saint-Jean-Port-Joli, le 28 septembre 2016.

Patrick Hamelin, secrétaire-trésorier